

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE – DÉPARTEMENT DU RHÔNE

**COMMUNE DE CONDRIEU
EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU JEUDI 1ER FEVRIER 2024

Le jeudi premier février deux mille vingt-quatre le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Philippe MARION, Maire.

Membres présents : Philippe MARION ; Yves RACHEDI ; Marie-Thérèse DARIER ; Carmen SENTA-LOYS ; Christian MEA ; Béatrice TRANCHAND ; Youri LAROCHE ; Sophie CETIN ; Martine MOUTON ; José GARCIA ; Sandrine SALANEUVE ; Jérôme MORGANT ; Laura MOUNIER ; Alexandre MARZUCCHI ; Isabelle DESCHAMPS ; Sylvie DIANI ; Cécile MICHEL ; Stéphane BOULAHBAS ; Gaëlle FRERY-RIGALDIES ; Valérie MIGNOT ; Éric MOUNIER ; Annick SOUCHON-MARTINET

Membres absents: Serge DREVON ; Jocelyn GABRY ; Kati SZAKALY ; Mégane ROMAND ; Magalie VEYRIER

Pouvoirs : Serge DREVON à Christian MEA ; Jocelyn GABRY à Philippe MARION ; Kati SZAKALY à Marie-Thérèse DARIER ; Mégane ROMAND à Yves RACHEDI ; Magalie VEYRIER à Sylvie DIANI

Nombre de membres en exercice : 27 **Nombre de membres présents** : 22 **Nombre de voix** : 27

Date de Convocation : 25 janvier 2024

Secrétaire : Sophie CETIN

2024-03 – CREANCE ETEINTE (8 SEPTEMBRE 2023)

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;

Vu les instructions budgétaires et comptable M14 et M57 ;

Considérant que par décision de justice, il a été prononcé l'irrecouvrabilité de créances concernant un débiteur qui a recours au service de restauration scolaire de la Commune ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide,

Article 1^{er} : D'admettre en créances éteintes la somme de 48,75 € ;

Article 2 : De dire qu'un mandat sera émis à l'article 6542.

Pour extrait conforme,

Condrieu, le 1^{er} février 2024

Le Maire,

Envoyé en préfecture le 05/02/2024

Reçu en préfecture le 05/02/2024

Publié le

ID : 069-216900647-20240205-2024_03-DE



Philippe MARION

Le secrétaire de séance,
Sophie CETIN

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the end.

Acte exécutoire :

- Transmis en Préfecture le :

- Affiché le :